

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 Janvier 2022

05x22

MISE A DISPOSITION « CHALET FREDERIC MISTRAL » **RELAIS PETITE ENFANCE « PLANETE BEBES »**

Le Relais Petite Enfance (anciennement RAM Relais d'Assitantes Maternelles) « Planètes Bébé », dont la mission est d'informer, conseiller et échanger avec les parents et les assistantes maternelles et qui est en convention de partenariat et d'objectifs 2020-2023 avec la Ville par délibération 37x20 du 23 janvier 2020.

Afin de poursuivre son action d'animations où professionnels de l'accueil à domicile, enfants et parents se rencontrent, le Relais Petite Enfance – Siret : 78281567400042 – Maison du quartier du Liouret, 5 square Michel Colucci 13127 Vitrolles – Représentée par sa responsable madame Françoise Nabaud Cerboni - Sollicite la Commune pour disposer du Chalet Frédéric Mistral dans le but d'organiser des manifestations festives pour parents, enfants et assistantes maternelles pour l'année 2022.

Après avoir pris connaissance de la convention (ci-annexée), le CONSEIL MUNICIPAL :

Vu l'avis favorable de la Commission Animation du Territoire

- APPROUVE le contenu de la convention de partenariat entre l'association le Relais d'Assistants Maternelles Planète Bébé et la Ville des Pennes-Mirabeau
- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ladite convention.
- SE PRONONCE comme suit :
POUR : 35
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 28 Janvier 2022
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

JEAN-MARC LEONETTI

PARTENARIAT
VILLE DES PENNES MIRABEAU
RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES « PLANETE BEBES »

ENTRE

La ville des Pennes Mirabeau, représentée par Monsieur Amiel, agissant en qualité de Maire, dûment mandaté par délibération du Conseil Municipal en date

ET

Le Relais Petite Enfance Planète Bébé, représentée par sa responsable, Madame Françoise Nadaud Cerboni

EXPOSE DES MOTIFS:

Suite à la demande émanant du Relais Petite Enfance Planète Bébé d'organiser des fêtes regroupant parents, enfants et assistantes maternelles sur la commune, la Ville propose de prêter son concours technique tel que détaillé dans la présente convention.

En vue de permettre l'organisation de manifestations diverses sur l'année 2022.

IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT:

1- LES OBLIGATIONS DE LA VILLE

La Ville met à disposition du Relais Petite Enfance Planète Bébé :

- La salle Chalet Frédéric Mistral 4 fois (sauf les week-ends) dans l'année 2022, selon les disponibilités de celle-ci.

2- LES OBLIGATIONS DE L'ASSOCIATION

En contrepartie de cette mise à disposition :

- Le Relais Petite Enfance Planète Bébé s'engage à assurer la sécurité des spectateurs tiers ou acteurs des manifestations sur le lieu mis à sa disposition.

- Le Relais Petite Enfance Planète Bébé devra fournir à la Ville une attestation d'assurance souscrite auprès d'une compagnie notoirement solvable justifiant la couverture de sa responsabilité civile et tous les risques liés aux activités de la manifestation.

- Le Relais Petite Enfance Planète Bébé confirme qu'elle connaît le lieu mis à sa disposition et qu'il est compatible avec les activités qu'elle souhaite pratiquer.

- Le Relais Petite Enfance Planète Bébé s'engage à restituer les équipements dans l'état où ils lui ont été remis et à respecter la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité qui leur est propre.

- Le Relais Petite Enfance Planète Bébé devra s'assurer que les prestataires de service concourant au bon déroulement des manifestations organisées sont assurés et répondent à la réglementation en vigueur pour ce type de manifestation.

- Le Relais Petite Enfance Planète Bébé devra respecter scrupuleusement les réglementations en matière de débits de boissons et obtenir toutes les autorisations préalables à ce type d'activités.

Le présent document de partenariat passé entre la Ville et l'Association a pour seule fonction de déterminer les conditions matérielles et de sécurité de la manifestation.

La Ville se dégage de toute responsabilité concernant les éventuels problèmes liés à la manifestation, ces derniers seraient imputables au seul organisateur responsable.

Fait aux Pennes Mirabeau , Le

Pour **la Ville des Pennes-Mirabeau**
Le Maire
Monsieur Michel Amiel

Pour **Relais Petite Enfance**
La Présidente
Madame Françoise Nabaud Cerboni

ou son représentant